

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Avenant n° 1 au marché n° 2024039-02 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de deux postes de refoulement sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Lot 2 – renforcement du PR de Plaisance à St Philbert de Grand Lieu.

Par une décision du Président du 11/07/2024, le marché de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de 2 postes de refoulement sur le territoire de Grand Lieu Communauté - Lot 2 : Renforcement du poste de refoulement de Plaisance à Saint-Philbert de Grand Lieu, a été attribué à l'entreprise CEMEAU, sis 24 Allée du Grand Calvaire, 85250 Chavagnes-en-Paillers pour un montant de 15 228.00 € HT (soit 12 348 € HT au titre de la rémunération de base et 2 880 € HT au titre des missions complémentaires).

Pour le Lot 2, il convient de faire un avenant n°1 au marché n°2024039-02, afin de fixer la rémunération définitive du maître d'oeuvre.

Les incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **+ 5 744,44 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **15 228,00 € HT à 20 972,44 € HT**. Cette évolution de montant conduit à une diminution du marché initial de **+ 37.72 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de 40 000 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 – D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°2024039-02, passé avec l'entreprise CEMEAU, sis 24 Allée du Grand Calvaire, 85250 Chavagnes-en-Paillers, pour un montant de **+ 5 744,44 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **15 228,00 € HT à 20 972,44 € HT**

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE102 _P150525

Publié sur le site internet le : **19 / 05 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 16 mai 2025

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 17/05/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté